



REGLEMENT INTERIEUR FORMATION EN PRESENTIEL ET A DISTANCE DU GROUPE CESTIA-2EP Pour élève et étudiant(e)

Engagement



15 DECEMBRE 2020

GROUPE CESTIA-2EP
03 2603 ABIDJAN 03



Facebook : [cestia abidjan officiel](#)

GROUPE CESTIA-2EP

REGLEMENT INTERIEUR FORMATION EN
PRESENTIEL ET A DISTANCE

Pour élève et étudiant(e)

Pour plus d'infos, visitez notre
site web : www.cestia-2ep.com
Email : infos@cestia-2ep.com
Cel : (+225) 02 825 825

TITRE1 : PRESENTATION DU GROUPE CESTIA-2EP

CESTIA-2EP : Centre d'Enseignement Supérieur et des Technologies Internationales d'Abidjan (Ecole Entreprise et Placement) est composé de : **CESTIA-2EP, EFIT-CESTIA, ESFIT SA. CETPA-CESTIA, CEPTI-CESTIA** est un groupe dont la vocation est la FORMATION BIMODALE c'est à dire la formation en présentiel au groupe **Cestia-2ep** ou hors du groupe **Cestia-2ep**, et des activités de formation à distance.

Article1 : OBJET DU REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement intérieur a pour but :

- De créer un cadre propice au travail ;
- De donner aux élèves et étudiants(es) des règles de ponctualité, d'assiduité, de propreté et de bonne conduite.
- De dispenser essentiellement à distance et en présentiel la méthode pédagogique sur instruction des Ministères de l'enseignement supérieur et de l'éducation Nationale, de l'enseignement Technique et la Formation Professionnelle, depuis la crise sanitaire du COVID-19.

TITRE2 : PEDAGOGIE AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT

Article2 : IDENTIFICATION DE L'APPRENANT

L'élève ou étudiant(e)

Nom :

PRENOMS :

Date et lieu de naissance :à.....

Nationalité :Lieu d'habitation :

Filière :en classe de :

Contact :E-mail :

WhatsApp :

Vous vous engagez donc à adhérer aux clauses suivantes :

TITRE 3 : CRITERES D'ADMISSION

LES SUPERIEURS :

- Bachelier toutes série ;
- Diplôme équivalent au **BAC** ;
- Bulletin scolaire pour les étudiants(e)s ;
- Préinscription, analyse du dossier, entretien ;
- Les étudiants non titulaires du BAC et désirant entreprendre des études en année préparatoire doivent avoir obtenu au moins **160 points** (BAC général) ou **192 points** au (BAC technique) et retirer une autorisation d'inscription en année préparatoire à la (**DEXCO**) au Ministère de l'Enseignement Supérieur ;

LES SECONDAIRES :

- **Livret scolaire ou les bulletins de la classe antérieure pour les élèves de seconde à la terminale.**

TITRE 4 : LE PASSAGE EN CLASSE SUPERIEURE

Article 3 : LES CRITERES.

Les critères de passage en classe supérieure, liés à ceux des grandes écoles, de même qu'à ceux de l'éducation nationale de l'enseignement technique, professionnel et de l'enseignement supérieur s'établissent comme suit :

- **Pour le BTS**

- *Année préparatoire (AP)**

Pour être apte à poursuivre les études en 1^{ère} année (toutes filières) l'étudiant(e) devra obtenir une moyenne générale au moins égale à 10/20.

Toute moyenne inférieure à 10/20 est soumise à l'appréciation du conseil des professeurs qui statue souverainement.

- **Pour le SECONDAIRE et le BTS**

- **Passage en classe supérieur : Moyenne supérieure ou égale à 10/20**
- **Redoublement : Moyenne comprise entre 8,5 et 9,5/20**
- **Exclusion : Moyenne inférieure à 8,5/20**

ENGAGEMENT

Article 4 : le parent s'engage à se rendre disponible pour le suivi et l'encadrement pédagogique de l'élève ou l'étudiant(e) en venant dans l'établissement chaque fin du mois, de préférence, le dernier vendredi, samedi ou un jour de son choix sur rendez-vous en appelant au 22 42 01 66 poste 101 cel : 02 825 825 ou son Tuteur (Tutrice) de l'établissement chargé(e) du suivi.

La direction a mis à votre disposition un service du TUTORAT pour le suivi et l'encadrement de vos enfants.

Article 5 :

L'élève ou l'étudiant(e) en ce qui le concerne s'engage librement à :

- Respecter les jours et les heures de cours ;
- L'étudiant(e) ou l'élève est tenu à une obligation générale d'assiduité. L'apprenant doit notamment dans la mesure du possible se rendre disponible pour les VISIO-CONFERENCE DANS LE CADRE DES FORMATIONS EN VUE DU SUCCES DE LEUR FORMATION,
- Equipement nécessaire, les formations du groupe Cestia-2ep en ligne étant dispensées sur mobile, chaque apprenant doit obligatoirement avoir accès à un réseau internet de qualité suffisante permettant d'effectuer les évaluations sans interruption. Selon les cas avoir à sa possession un ordinateur portable, UNE WEBCAM AINSI QU'UN MICRO PERMETTANT DE REALISER LES SESSIONS DE VALIDATION DU SAVOIR FAIRE DANS LES

CONDITIONS OPTIMALES, pour les Android, l'application sur la plateforme du groupe Cestia-2ep est possible

- Respecter les locaux et le matériel didactique du groupe Cestia-2ep.
- Renoncer à toute les manifestations non autorisées (grèves violentes, actes de vandalisme...) tendant à perturber le bon fonctionnement de l'établissement ;
- Eviter les perturbations des cours et les bagarres entre étudiant(e)s et élèves.
- Pour des raisons de sécurité et d'hygiène les élèves et étudiant(e)s doivent demeurer dans l'établissement jusqu'à la fin des cours quotidiens : un réfectoire et cafeteria à des prix étudiés, sont mis à leur disposition afin de leur éviter d'investir...pendant les heures libres, les maquis, les kiosques et débits de boisson.

- **Ne pas utiliser le téléphone cellulaire dans les salles de classe, ou l'utilisation de téléphone cellulaire dans les salles de classe en dehors de la formation en ligne (FOAD) et sans autorisation de l'enseignant est confisqué pour toute l'année.**

- Veiller à la propreté des locaux en utilisant les corbeilles à ordures disposées à cet effet à chaque étage et dans la cour de l'établissement.
- Les élèves et étudiant(e)s doivent être correctement vêtus à toutes les sessions de visio-conférence.
- Les sessions de validation des savoir-faire peuvent se dérouler en présentiel dans les locaux du Groupe Cestia-2ep.

La direction générale se réserve le droit de prendre des mesures disciplinaires et exemplaires pour tout contrevenant aux instructions ci-dessus.

L'élève ou l'étudiant s'engage également et librement à ce contrat de formation :

- 1- Tous les élèves et étudiant(e)s qui n'ont pas validé toutes les matières d'enseignement en présentiel ou en visio-conférence prévues au programme pour raisons d'absences non justifiées ou ceux venant d'un autre établissement devront suivre obligatoirement des cours et des devoirs à leurs frais.**

- 2- Report ou annulation communiqué moins de 6 à 15 jours ouvrés avant la session : 70% des honoraires relatifs à la session seront facturés à l'apprenant.
- 3- Tous les apprenants totalisant 08heures (un jour) non justifiée au cour présentiel du premier ou seconde semestre aura un avertissement, 40 heures (une semaine) d'absence non justifiée au cours sera sanctionné par un blâme puis un renvoi en cas de persistance.

- 4- 160 heures (un mois) d'absence non justifiées entraineront l'exclusion pure et simple de l'apprenant.
- 5- Les apprenants totalisant 160 heures (un mois) d'absences au cours de l'année scolaire et universitaire pour des raisons de maladie, de grossesse ou d'invalidité devront formuler une demande de report de scolarité. Le groupe cestia-2ep décline toute responsabilité en cas de rejet de la demande de report de scolarité, de la candidature de l'apprenant(e) a l'examen d'état pour non-respect des dispositions ci-dessus énumérées.

TITRE 5 : CONDITION DE PAIEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE

Article : 6

Tous les versements concernant les frais d'inscription et de scolarité se font à la caisse du Groupe Cestia-2ep.

NB : Vous devez exiger votre carte d'accès signée par la Direction Générale du Groupe Cestia-2ep et les reçus de paiement informatisés et les conserver pour d'éventuel control.

Cet engagement parental est valable pour toutes les années de la formation et le code de bonne conduite doit être légalisé par le parent, le tuteur ou la tutrice chaque année

Les frais prévus à l'article 5, alinéa 1 sont à la charge de l'école si l'élève ou l'étudiant(e) est régulièrement aux cours et aux évaluations.

<p>Nom et Prénom du Parent Tuteur ou Tutrice légal (Joindre photocopie de pièce d'identité)</p> <p>Nom :</p> <p>Prénoms :</p> <p>N°CNI <input style="width: 150px; height: 20px;" type="text"/></p> <p>Contact :</p> <p>Signature</p>	<p>Signature de l'élève ou l'étudiant(e)</p>	<p>Fait à Abidjan le/...../.....</p> <p>Le président Fondateur</p>
--	---	--

NB : à légaliser en 2 exemplaires